

Véloroutes voies vertes

l'avenir est aux circulations douces

VÉLOROUTES ET VOIES VERTES



MISSION NATIONALE VÉLOROUTES ET VOIES VERTES - MN_{3V}

VVV POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Réaliser des VVV pour favoriser tourisme et activités économiques

Parce que l'avenir appartient aux circulations douces, il est urgent aujourd'hui de réaliser un réseau continu et cohérent de véloroutes et de voies vertes s'inscrivant dans le schéma national et dans le réseau européen des VVV en cours de constitution.

Quels que soient les espaces traversés et les usagers que l'on souhaite attirer, les projets VVV encouragent la pratique – quotidienne ou de loisirs – du vélo et des autres modes non-motorisés. Véritables outils d'aménagement des territoires, ils permettent de relier les villes françaises et européennes, de valoriser patrimoine et paysages, de revitaliser des zones urbaines ou rurales et de développer tourisme et activités économiques locales.

Définitions et abréviations

Véloroute (VR): itinéraire pour cyclistes de moyenne et longue distance, d'intérêt départemental, régional, national ou européen, reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations dans de bonnes conditions. Elles empruntent différents types de voies dont les voies vertes.

Voie verte (VV): "route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non-motorisés, des piétons et des cavaliers" (art. R 110-2 du Code de la route)

VVV ou 3V: véloroutes et voies vertes

MN3V: Mission nationale véloroutes et voies vertes: voir encadré page 3

Comité national de suivi de la politique du vélo ou comité de suivi vélo:

Créé fin 1994, à l'initiative des ministères de l'Environnement et de l'Équipement, rejoints en 1997 par celui de la Jeunesse et des sports, il a pour objectif de promouvoir le développement du vélo en France. Il réunit des représentants de l'État, d'établissements publics et d'associations d'usagers et de collectivités.

Schéma national des véloroutes et voies vertes: voir outil institutionnel page 3

AEVV: fondée en Belgique en 1998, l'Association européenne des voies vertes a pour objectifs l'inventaire, la promotion, le développement de voies vertes destinées au trafic non-motorisé; elle contribue à la réalisation d'un réseau européen de voies vertes (Rever) avec le soutien de la Commission européenne.

Pourquoi aménager des véloroutes et des voies vertes?

Les expériences françaises et étrangères prouvent que les véloroutes-voies vertes (VVV) sont d'excellents moyens de fédérer énergies locales et régionales autour d'un projet d'aménagement structurant le territoire. Les VVV, aussi utiles aux déplacements occasionnels et quotidiens des habitants que favorables à leur santé, intéressent les touristes dans la découverte du patrimoine et des paysages. En milieu urbain, les voies vertes permettent de compléter les réseaux cyclables existants ou en projet.



VR de la Garonne

Pour qui aménager les VVV?

En ville et en zone périurbaine, la diversité des utilisateurs sur les VVV est grande: jeunes cyclistes, piétons de tout âge, familles avec enfants, personnes à mobilité réduite, cyclistes quotidiens, patineurs,...

Sur des itinéraires de moyenne ou longue distance, en milieu rural, en forêt, le long des chemins de halage ou sur d'anciennes voies ferrées, les plus sportifs parmi les cyclistes, joggers, patineurs..., ainsi que les cyclotouristes, sont proportionnellement plus nombreux.



Canal du Midi, sortie de Toulouse

Retombées économiques locales

Les VVV permettent le maintien d'emplois permanents dans le domaine des loisirs, des services et de l'aménagement. Elles renforcent l'attractivité touristique des régions traversées et favorisent les modes de déplacements non-polluants, s'inscrivant ainsi dans la stratégie de lutte contre les changements climatiques. Les retombées pour l'économie locale: musées, commerces, artisanat, hôtels, restaurants, gîtes, locations de vélos... sont d'autant plus importantes que les usagers des itinéraires, notamment étrangers, ont un niveau de dépenses supérieur à la moyenne des touristes.

Trois conditions pour réussir!

Offrir des services sur l'itinéraire (surtout hors la ville: relais vélo, abris, hébergement, stationnement, points d'eau,...), dans les monuments et établissements d'accueil; assurer une connexion sécurisée et bien signalée aux aménagements cyclables des villes et aux transports publics; bien faire connaître ce qui existe (cartes, dépliants, panneaux d'information...).

VV à Créon



Outils et démarches pour réaliser des VVV

L'outil institutionnel

L'outil principal est le schéma national 3V, issu des travaux menés par le Comité de suivi vélo. Adopté par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 15 décembre 1998, il a pour objectif de réaliser un réseau structurant d'environ 8 000 km. Sa mise en œuvre est inscrite dans les contrats de plan Etat-Région 2000-2006. Chaque région doit établir le volet régional de ce schéma dans le cadre d'un comité de développement 3V, associant services de l'Etat, collectivités territoriales, organismes de développement économique et touristique, associations d'usagers.

Mission nationale véloroutes et voies vertes

- Créée par la circulaire interministérielle du 31 mai 2001, la MN3V regroupe des représentants des ministères de l'Équipement, de la Jeunesse et des sports, du Tourisme ainsi que de l'Écologie et du développement durable qui en assure le secrétariat. Chargée d'approuver les schémas régionaux, elle coordonne leur mise en œuvre, veille à leur conformité avec le schéma national et s'assure de leur cohérence entre eux et avec le réseau européen.
- Elle conseille l'ensemble des acteurs intervenant dans la réalisation des VVV*, notamment les collectivités territoriales, et répond aux questions techniques, juridiques, administratives, et financières des maîtres d'ouvrage, des services déconcentrés de l'Etat et des associations.
- Pour assurer la mise en œuvre technique du schéma national, la MN3V édite des fiches techniques** avec l'aide et l'expertise de ses partenaires (Certu, Cete, Setra, Laurif, Odit France (ex-Afit), VNF, ADC, CVC, AF3V, FFCT,...).

Comment monter les projets?

Pour monter un projet VVV, il existe de multiples stratégies, selon les contextes locaux, les gestionnaires des voiries ou des territoires (département, commune, ONF, VNF, RFF,...), les maîtrises d'ouvrage, le nombre de financeurs, etc. Quel que soit l'initiateur, il est essentiel de réunir dès l'amont tous les partenaires concernés ou qui devraient l'être : élus, services et techniciens de l'Etat et des collectivités, associations d'usagers, chambres consulaires, offices de tourisme,... Ils contribuent à l'élaboration du tracé de l'itinéraire – en cohérence avec les autres volets du schéma national, régional ou local – à la définition du type d'usage souhaité, au montage financier du projet, au choix du programme dans lequel inscrire l'itinéraire, à sa conception technique (y compris la signalisation, le jalonnement, les relais vélo...), à la préparation des services et cartes nécessaires.



VV Tours-Villandry

Outils techniques et économiques

Le cahier des charges du Schéma national VVV est le document de référence ; des fiches techniques** éditées sous l'égide de la MN3V ou autres guides** apportent des informations complémentaires et donnent des exemples de savoirs-faire régionaux ou européens dans le domaine des VVV*.

Plus axé sur les aspects économiques, l'ouvrage "Voies vertes : fréquentation et impacts"*** apporte des éléments de réponses stratégiques aux collectivités territoriales suivant le type de VVV qu'elles souhaitent aménager.



Financements

Outre les contrats de plan Etat-Région 2000-2006, d'autres sources de crédits peuvent être mobilisées dont la liste ci-dessous (non-limitative) :

RÉSEAU DES ITINÉRAIRES CYCLABLES D'INTÉRÊT NATIONAL



Carte du schéma national VVV 12/1998

- programmation des collectivités territoriales, notamment des départements, principaux maîtres d'ouvrage, et des Régions,
- programmation annuelle des directions régionales de l'Environnement et des délégations régionales au Tourisme,
- insertion dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine, d'entretien ou d'aménagements de sécurité des routes,
- 1 % paysage,
- réutilisation de crédits de projets abandonnés tel que le canal Rhin-Rhône,
- programmes spécifiques financés par l'Ademe, l'ONF, la SNCF, VNF,...
- assistance des Centres d'études techniques de l'équipement (Cete) auprès des maîtres d'ouvrage financée par le ministère de l'Équipement,
- financements européens : pour les régions éligibles (Interreg III B et C, Leader, Life,...); par l'adhésion d'une Région à un projet comme Rever pour faire partie du schéma européen et réaliser le volet régional correspondant.

* Voir définitions et abréviations page 2

** Voir éléments bibliographiques page 4

VVV : pratiques, savoirs-faire

Normes et recommandations techniques

La conception de VVV doit répondre à un cahier des charges exigeant afin de garantir leur qualité et leur sécurité. Le cahier des charges du schéma national VVV constitue le document de référence mais n'a pas un caractère d'opposabilité : diverses dispositions peuvent donc être adaptées au contexte local (définition des routes à circulation modérée, nombre de relais vélo,...).

Les maîtres d'ouvrage doivent combiner normes et recommandations en vigueur pour les piétons, cyclistes et cavaliers. Les prescriptions à respecter pour les espaces dédiés aux personnes à mobilité réduite, fixées par une loi de 1975, complétée par des décrets d'août 1999, s'imposent aux aménageurs. La signalisation doit être conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière. Les largeurs et pentes des aménagements cyclables font l'objet du guide Certu "Recommandations pour les aménagements cyclables" et sont donc conseillées aux maîtres d'ouvrage. En cas d'accident ou de conflit, le juge pourra néanmoins s'y référer (réponse parlementaire du 24/09/01) pour juger si l'aménagement est conforme aux règles de l'art ou si la responsabilité du gestionnaire est engagée.



VV Girvy, gare de Clunay

De nombreuses VVV en France et en Europe

France : la longueur totale de VVV en France aujourd'hui, six ans après l'adoption du Schéma national, est estimée à 4 500 km (250 km pour la seule année 2003, source : AF3V, oct. 2004), dont 3 200 km de voies vertes. Ce qui montre que le phénomène VVV, plébiscité par un large public, existe mais n'est pas suffisamment "reconnu" au niveau national, alors que les itinéraires sont très fréquentés par une clientèle locale et étrangère.

Europe : au Royaume-Uni, dans le cadre de la "National cycling strategy", les réseaux mixtes empruntent toutes sortes de voies y compris les VV (10 000 km environ). On les trouve aussi au Luxembourg, en Irlande, Italie, Hongrie, République tchèque, Pologne, Slovaquie, ... Réalisées sur des chemins de halage et d'anciennes voies ferrées, les VV sont bien représentées en Wallonie par "Ravel" (Réseau autonome de voies lentes : 900 km réalisés sur 2 000 km prévus) et en Espagne par les "vias verdes" (1 800 km réalisés sur 7 000 km), deux exemples réussis de réseaux autonomes de voies vertes.

Contacts, sites, adresses

Contacts au plan national :

■ MN3V secrétariat : jean-marie.berthier@ecologie.gouv.fr

Service du développement durable

Ministère de l'Ecologie et du développement durable

20 avenue de Ségur 75302, Paris 07 SP

■ Ministère de l'Équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

Arche de la Défense-Paroi Sud, 92055 La Défense Cedex

Direction des transports terrestres : arnaud.demay@equipement.gouv.fr

Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction : francoise.fournier@equipement.gouv.fr

Direction de la sécurité et de la circulation routières : jean-michel.guernon@equipement.gouv.fr

Direction des routes : jean-luc.popineau@equipement.gouv.fr

Conseil général des ponts et chaussées : Comité national de suivi de la politique du vélo :

hubert.peigne@equipement.gouv.fr ; Affaires européennes et internationales : jean-marie.tetart@wanadoo.fr

■ Ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative

Direction des sports, 95, avenue de France, 75650 Paris Cedex 13 : danielle.delaye@jeunesse-sports.gouv.fr

■ Ministère délégué au Tourisme

Direction du tourisme, 23 place de Catalogne 75685 Paris Cedex 14 : sebastien.baholet@tourisme.gouv.fr

■ Centre d'études des réseaux, des transports, de l'urbanisme et des constructions publiques (Certu),

9 rue Juliette Récamier, 69456 Lyon Cedex 06 : certu@equipement.gouv.fr ; www.certu.fr

■ Service d'études techniques des routes et autoroutes (Setra), 46 avenue Aristide Briand, BP25 Bagneux Cedex :

www.setra.equipement.gouv.fr

Contacts au plan local :

■ Les représentants régionaux et/ou déplacements des ministères Ecologie et développement durable, Equipement, Jeunesse et sports, Tourisme et des établissements publics concernés (ONF, RFF, SNCF, VNF), ainsi que des associations comme l'AF3V, la FFCT, la Fubicy.

Contacts au plan européen :

■ L'AEVV : rue Van Opré N°93, 5100 Jambes, Belgique : www.aevv-egwa.org/info@aevv-egwa.org

Éléments bibliographiques

- Loi du 13/07/91, décrets du 31/08/99 et circulaire du 23/06/00 relatifs à l'accessibilité de la voirie aux personnes à mobilité réduite
- Carte du réseau des itinéraires cyclables d'intérêt national (décembre 1998) et cahier des charges (5 janvier 2001), MN3V
- Circulaire interministérielle du 31 mai 2001 relative à la mise en œuvre du schéma national VVV et à l'élaboration des volets régionaux (ministères de l'Environnement, de l'Équipement, de la Jeunesse et des sports, secrétariat d'État au Tourisme)
- Réseau vert européen, actes du colloque de Lille, septembre 2000
- Instruction relative à la prise en compte des cyclistes dans les aménagements de voirie sur le réseau routier national (ministère de l'Équipement, 31 décembre 2002) et circulaire du 9 août 2004
- Norme XP P 98405 concernant les garde-corps pour ponts routiers et ouvrages de génie civil
- Recommandations pour les aménagements cyclables - Certu - avril 2000
- Guide des bonnes pratiques des voies vertes en Europe : exemples de réalisations urbaines et périurbaines - Association européenne des voies vertes, Namur, 2000
- Le roller, un mode de déplacement doux, MJS/Certu, août 2000
- Aide à la conception des aménagements cyclables - ADC - septembre 2003
- Premières rencontres européennes du trafic lent et des chemins de rail, ministère de la Région wallonne, Namur 1998
- Voies vertes : fréquentation et impact, Agence française de l'ingénierie touristique (Afit) 2003, www.afil-tourisme.fr
- Politique cyclable et valorisation touristique (Association des départements cyclables, 2004)
- Modèles français de valorisation touristique (Association des départements cyclables, 2004), www.departements-cyclables.org
- La signalisation des aménagements et des itinéraires cyclables (CERTU, 2004), www.certu.fr
- Les voies vertes de France, catalogue touristique (Association française pour le développement des véloroutes et voies vertes, 2003), www.af3v.org
- Fiches "Véloroutes et voies vertes" : 1- Relais vélo, 2- Traversées d'agglomération, 3- Choix techniques, 4- Ouvrages d'art, 5- Tourisme (Mission nationale véloroutes et voies vertes, 2001-2004), www.tourisme.gouv.fr
- Propositions pour encourager le développement de la bicyclette en France, Brigitte Le Brethon, mars 2004, La Documentation française, www.ladocumentationfrancaise.fr



Réalisation, diffusion : MN3V ; conception, rédaction : Francine Loiseau, Amarcande, 37 rue de Lancry, 75010 Paris

Couverture (de gauche à droite et de haut en bas) : D.DELAYE ; VV bord de Rhône, Lyon, Cete Lyon/E.METZGER ; canal Deûle, D.DELAYE ; MAISON DE LA FRANCE/N.LEJEUNE ; AFIT ; canal de Briare, MAISON DE LA FRANCE/M.PRUNEVELLE ; VR France-Suisse-Allemagne, (Haut-Rhin), AF3V/J.SAVARY ; VV Belfort, AF3V/J.SAVARY ; VV La Loire à vélo, MAISON DE LA FRANCE/M.PRUNEVELLE

Janvier 2005